

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INSTAT)

**ANALYSE SUR LE GENRE A PARTIR
DES DONNEES DE L'EMOP 2024**

Avril 2025



TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	II
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	1
2. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES FEMMES.....	3
3. EMPLOI.....	5
3.1. Participation au marché du travail.....	7
3.2. Caractéristiques de l'emploi.....	10
4. ACTIFS.....	18
4.1. Possession de téléphone portable.....	18
4.2. Possession d'un compte bancaire.....	18
4.3. Accès au foncier.....	19
5. LIMITES DE L'ETUDE.....	22
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	23
ANNEXES.....	IV
Annexe 1 : Caractéristiques démographiques.....	IV
Annexe 2 : Emploi.....	V
Annexe 3 : Actifs.....	IX

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Niveau d'instruction des adultes de 15 ans et plus par sexe et milieu de résidence (%).....	4
Figure 2. Proportion de temps consacré au travail domestique non rémunéré par sexe et milieu de résidence (%).....	6
Figure 3. Nombre moyen d'heures consacrées au travail total par sexe.....	7
Figure 4. Taux d'activité selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence (%).....	7
Figure 5. Taux d'emploi des 25-54 ans par sexe et selon le type de ménage (%).....	8
Figure 6. Proportion des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en éducation, ni en formation par sexe et milieu de résidence (%).....	10
Figure 7. Proportion d'aides familiaux et de travailleurs pour compte propre par sexe (%)..	11
Figure 8. Proportion de l'emploi à temps partiel par sexe et milieu de résidence (%).....	12
Figure 9. Distribution de la population employée par sexe et par secteur d'activité.....	12
Figure 10. Proportion de l'emploi informel dans l'emploi non agricole par sexe et milieu de résidence (%).....	13
Figure 11. Proportion des employeurs par sexe et par milieu de résidence (%).....	15
Figure 12. Proportion du travail des enfants selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence..	16
Figure 13. Participation aux décisions sur l'utilisation du revenu selon le sexe et le milieu de résidence (%).....	17
Figure 14. Proportion des personnes adultes possédant un téléphone mobile par sexe et milieu de résidence.....	18
Figure 15. Proportion des femmes parmi les propriétaires de parcelles selon le milieu de résidence et par type de parcelle (%).....	20
Figure 16. Distribution des personnes qui ont leur nom sur le titre de propriété selon le sexe (%).....	21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse des indicateurs pour les femmes et les hommes entre 2022 et 2024 (%).....	IV
Tableau 2: Taux de chômage par sexe, âge et selon le statut de handicap.....	9
Tableau 3: Salaire horaire (FCFA) et écart de salaire des hommes et des femmes selon l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le statut de handicap (%).....	14
Tableau 4 : Possession d'un compte dans les institutions financières par sexe, par milieu de résidence et par niveau d'instruction (%).....	19
Tableau 5 : Proportion des adultes possédant une parcelle par sexe, par milieu de résidence et par type de parcelle.....	20
Tableau 6: Niveau d'instruction des adultes de 15 ans et plus par sexe et milieu de résidence (%).....	IV
Tableau 7: Proportion de temps consacré au travail domestique non rémunéré par sexe et milieu de résidence (%).....	V
Tableau 8: Nombre moyen d'heures consacrées au travail total (charge de travail totale), par sexe (heure par jour).....	V
Tableau 9: Taux d'activité selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence (%).....	V
Tableau 10: Taux d'emploi des 25-54 ans par sexe et selon le type de ménage (%).....	V
Tableau 11: Proportion des jeunes (15-24) ni en emploi, ni en éducation, ni en formation par sexe et milieu de résidence (%).....	VI
Tableau 12: Proportion d'aides familiaux et de travailleurs pour compte propre par sexe (%).....	VI
Tableau 13: Proportion de l'emploi à temps partiel par sexe et milieu de résidence (%).....	VI

Tableau 14: Pourcentage de la population employée par secteur, par sexe.....	VI
Tableau 15: Proportion de l'emploi informel dans l'emploi non agricole, par sexe (%).....	VII
Tableau 16: Proportion des employés qui sont employeurs, par sexe.....	VII
Tableau 17: Proportion d'enfants de 5-17 ans engagés dans le travail d'enfants par sexe et par âge (%).....	VII
Tableau 18: Participation aux décisions sur l'utilisation du revenu selon le sexe et le milieu de résidence (%) des personnes mariées	VIII
Tableau 19: Proportion d'individus possédant un téléphone mobile, par sexe (% des 15 et plus).....	IX
Tableau 20: Accès à la propriété foncière selon le sexe et le milieu de résidence (% des adultes de plus de 15 ans)	IX
Tableau 21: Distribution des personnes qui ont leur nom sur le titre de propriété selon le sexe (%).....	IX

Tableau 1 : Synthèse des indicateurs pour les femmes et les hommes entre 2022 et 2024 (%)

Année	2022		2024	
Sexe	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Niveau d'instruction				
Sans instruction	70,8	58,9	66,1	53,2
Primaire	20,5	26,9	24,4	31,2
Secondaire	6,8	10,2	7,5	10,8
Supérieur	1,9	4,0	1,9	4,7
Travail domestique non rémunéré				
Tâches domestique non rémunérées	11,9	1,5	11,8	0,9
Soins non rémunérées	5,0	1,0	5,2	0,8
Activité économique, emploi et chômage				
Taux d'activité 15-24 ans	38,0	55,4	37,6	61,4
Taux d'activité 15 ans et plus	50,4	80,3	45,0	80,3
Taux d'emploi 25-54 ans	55,7	94,1	50,2	94,6
Taux de chômage (Urbain)	12,9	4,8	11,7	5,0
Proportion des jeunes qui ne sont ni en emploi (NEET) (15-24 ans)	43,5	17,3	44,4	13,8
Proportion Emploi à temps partiel	31,3	12,3	26,9	11,1
Distribution de la population en emploi				
Primaire	59,3	56,9	54,3	56,3
Secondaire	9,1	12,9	8,4	12,7
Tertiaire	31,6	30,2	37,3	30,9
Emploi informel dans l'emploi non agricole	40,0	39,6	45,2	40,5
Proportion de salaire horaire mensuel	169	396,6	309,0	630,9
Proportion des femmes employeurs	12,7	87,32	19,1	80,9
Travail des enfants (5-17 ans)	8,3	10,1	9,4	11,4
Possession d'un compte bancaire	24,0	49,9	29,5	53,5
Possession de parcelle	8,2	39,5	6,2	41,6

Source : EMOP, 2022 et 2024

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

Le Mali s'est engagé à plusieurs niveaux à promouvoir l'égalité des sexes. Sur le plan national, l'égalité des droits entre les hommes et les femmes sans aucune discrimination fondée sur le sexe est garantie par la Constitution. Au niveau international, le pays a adhéré à plusieurs initiatives en matière de promotion de l'égalité des sexes telles que la politique genre de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) adoptée en mars 2004, la politique genre de l'Union Africaine (UA) adoptée en décembre 2008, la Convention des Nations unies sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF), le Programme d'action de Beijing 1995, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981 et le Protocole à la Charte relatif aux droits des femmes en Afrique. Ces engagements ont été matérialisés par la formulation en 2010 de la Politique Nationale Genre (PNG) qui constitue la feuille de route du pays pour l'intégration du genre dans les politiques de développement nationales et sectorielles. Par ailleurs, la création des conditions de réalisation de l'autonomisation économique des femmes est un des objectifs de la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable 2024-2033 (**SNEDD, objectif 4.2.1**), une nouvelle vision de développement du pays. Cependant, le cadre de mesure de performance des indicateurs du SNEDD n'est pas encore mis en place. S'agissant des indicateurs de suivi du Cadre Stratégique pour la Croissance et le Développement Durable (CREDD 2019-2023) qui était le document de référence pour l'évaluation des politiques publiques, plusieurs indicateurs sont ventilés par sexe tels que le taux de scolarisation au primaire, le taux de chômage, la rémunération horaire, la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi, et le travail des enfants entre autres.

Le Mali a montré un engagement fort en matière de promotion de l'égalité des sexes, à travers des initiatives nationales et internationales. Malgré ces progrès, la nécessité de renforcer l'intégration du genre dans les politiques publiques demeure. Le Mali, comme de nombreux pays partenaires, s'est engagé dans le cadre du projet SGS (Strengthening Gender Statistics) afin de renforcer la disponibilité et la qualité des données sur le genre. Certains indicateurs économiques liés au genre, tirés des Objectifs du Développement Durable (ODD) et de l'Ensemble minimal d'indicateurs sur le genre, sont disponibles. Cependant, force est de reconnaître que beaucoup d'autres indicateurs ne sont pas calculés et ceux qui sont calculés ne sont pas publiés. C'est dans ce contexte que le projet de renforcement des statistiques du genre (Strengthening Gender Statistics, SGS) de la Banque Mondiale et l'Institut National de la Statistique (INSTAT) ont initié en 2022 une collaboration visant à enrichir les enquêtes nationales avec des questions spécifiques au genre, offrant ainsi une meilleure compréhension des disparités et des leviers d'action à travers la publication d'un rapport disponible sur le site de l'INSTAT. A ce jour, l'INSTAT dispose de sources de données, telles que l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages (EMOP) et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM), qui permettent de calculer une batterie d'indicateurs permettant d'approfondir les connaissances sur le genre au Mali.

C'est dans ce cadre que l'INSTAT a été sollicité par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers le Programme d'Appui à la Gouvernance Économique, à la Résilience et au Développement Durable au Mali (PAGEDD-Mali), pour élaborer un rapport en utilisant les données de l'EMOP 2024 afin d'actualiser les indicateurs ODD en matière de genre dont la première édition a été élaborée en 2022. Ce rapport facilite la production des indicateurs sur le genre et permet d'analyser les

disparités entre les sexes à travers des indicateurs définis et calculés selon les recommandations internationales. Il s'agit notamment d'indicateurs du genre provenant des Objectifs du Développement Durable (ODD) ou de l'Ensemble minimal d'indicateurs sur le genre. Ce rapport est structuré en trois parties : la première est consacrée à l'analyse des caractéristiques démographiques des femmes et des hommes et les disparités du genre sur l'éducation. Les deux autres parties analysent les disparités du genre sur l'emploi et l'accès aux actifs.

2. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES FEMMES

Cette partie présente une analyse comparée des caractéristiques démographiques des hommes et des femmes des données d'enquête. Des variables telles que l'âge, le statut matrimonial, le milieu de résidence ou encore le niveau d'éducation sont des déterminants majeurs de l'accès aux ressources et de la participation économique, gages de l'autonomisation des femmes. Elles peuvent donc influencer les disparités qui peuvent exister entre hommes et femmes.

Les hommes sont relativement plus nombreux (50,3 %) que les femmes (49,7 %). En revanche, ces dernières vivent majoritairement en milieu rural (69,3 % contre 69,9 % des hommes) selon le cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat en 2022 (RGPH-5). La structure de la population par âge montre que près de la moitié de la population a moins de 15 ans dont 45,7 % sont des femmes et 54,3 % sont des hommes.

La population en âge de travailler (15-64 ans) est plus importante chez les femmes (51,6 %) que chez les hommes (48,4 %). Cette situation engendre un besoin important de création de structures de santé et d'écoles et nécessite la mise en œuvre d'une politique publique pour faciliter la participation des femmes au marché du travail. Par ailleurs, la prise en charge des enfants est susceptible d'augmenter le temps consacré au travail domestique non rémunéré par les femmes au détriment du temps consacré au travail rémunéré.

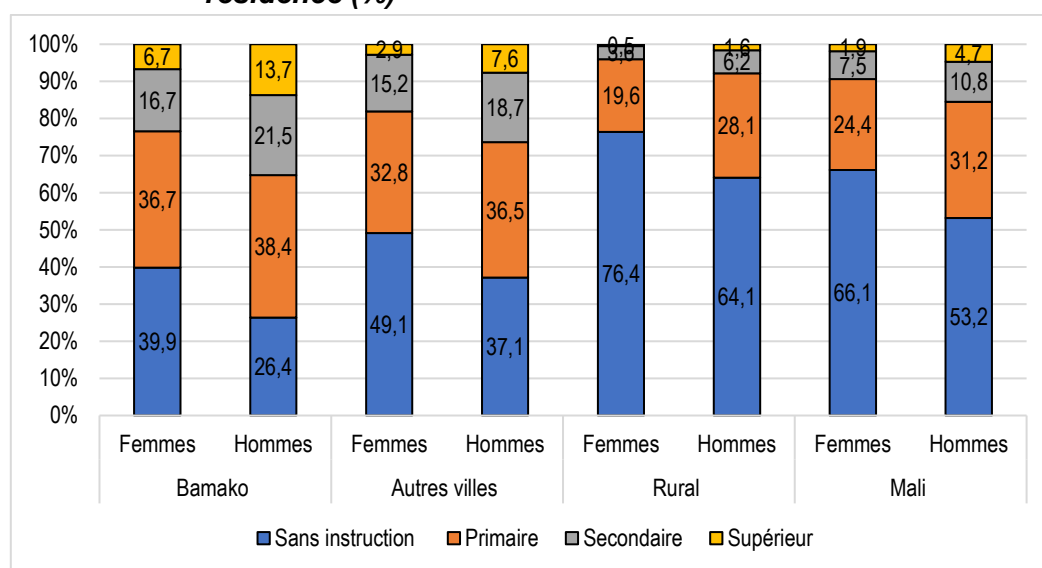
Concernant le statut matrimonial selon le RGPH-5, 64,2 % des femmes de 12 ans et plus sont dans un mariage monogame (contre 75,2 % des hommes), 35,8 % dans un mariage polygame (contre 24,8 % des hommes). Les femmes sont aussi plus touchées par le veuvage (5,5 %) que les hommes (0,7 %). Le divorce bien qu'étant très faible est relativement plus important chez les femmes que chez les hommes (0,7 % contre 0,4 %).

Niveau d'instruction

L'éducation augmente les chances des femmes de participer au marché du travail, d'occuper des emplois de meilleure qualité, de gagner des revenus élevés et d'améliorer leur statut dans la société. Ainsi, si les femmes ont moins accès à l'éducation par rapport aux hommes, elles auront aussi moins accès aux meilleurs emplois.

A la lecture de cette figure, on constate que les hommes sont plus instruits que les femmes. Seulement 1,9 % des femmes de 15 ans et plus ont un niveau d'instruction supérieur contre 4,7 % des hommes ; 7,5 % ont un niveau secondaire contre 10,8 % des hommes et 66,1 % des femmes sont sans instruction. Le niveau d'éducation des femmes varie d'un milieu à un autre. Les femmes de Bamako et dans une moindre mesure des autres villes, sont plus instruites que celles vivant en milieu rural.

Figure 1. Niveau d'instruction des adultes de 15 ans et plus par sexe et milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2024

3. EMPLOI

Cette partie analyse les disparités entre hommes et femmes concernant l'allocation du temps entre les activités domestiques non rémunérées, le travail rémunéré, l'emploi à temps partiel, la participation au marché du travail ainsi que les caractéristiques de l'emploi (le secteur d'activité, l'emploi informel, la rémunération, l'accès aux postes de responsabilité).

Allocation du temps

L'allocation du temps fait référence au temps consacré par les individus aux différentes activités qu'ils mènent au cours de la journée. Cette allocation n'est pas anodine sur le plan économique dans la mesure où certaines activités sont rémunérées et d'autres ne le sont pas. Ainsi, les personnes consacrant plus de temps aux activités non rémunérées sont plus susceptibles de consacrer moins de temps au travail rémunéré. C'est notamment le cas pour les femmes, à qui sont dévolues les tâches domestiques et les soins non rémunérés dans plusieurs régions du monde en raison des normes sociales qui y prévalent.

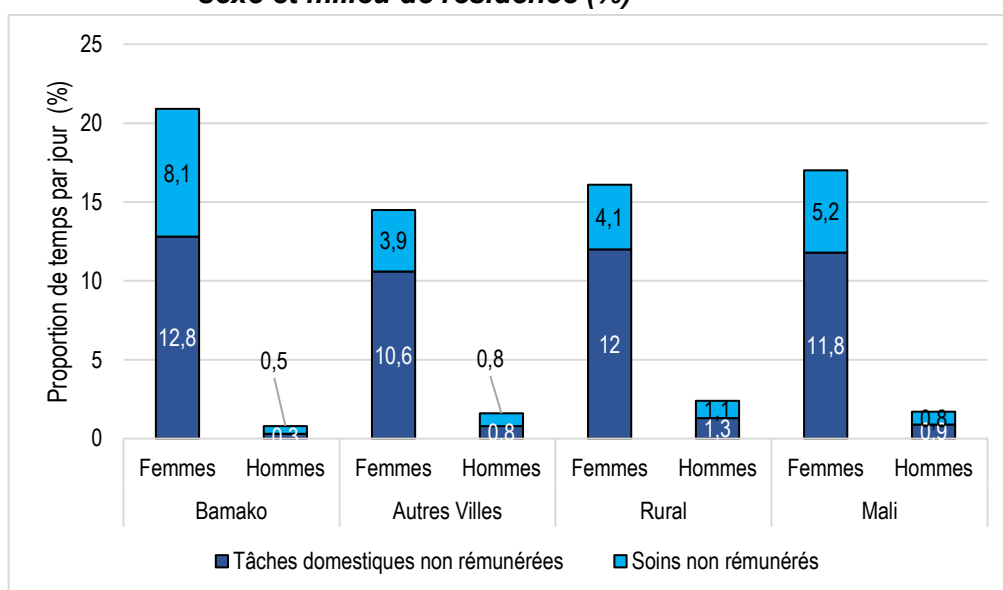
Temps consacré aux activités domestiques et de soins non rémunérés

Les activités domestiques non rémunérées incluent les services produits au profit des membres du ménage. Il s'agit notamment des activités telles que le ramassage de bois, la recherche d'eau, le nettoyage, la cuisson de nourriture, la prise en charge des enfants et des personnes âgées. La figure suivante présente la proportion de temps consacré aux activités domestiques non rémunérées selon le sexe et le milieu de résidence pour les personnes adultes (15 et plus). Comme recommandé au niveau international, les données séparent les tâches domestiques¹ et les soins aux enfants et personnes âgées.

Le temps consacré au travail domestique non rémunéré par les femmes ne favorise pas leur pleine participation au travail rémunéré. Au Mali, les tâches domestiques non rémunérées sont en grande partie exécutées dans les ménages par les femmes car elles y consacrent 11,8 % de leurs temps contre 0,9 % pour les hommes. A Bamako et dans le milieu rural, l'écart est relativement plus élevé avec respectivement 12,8 % pour les femmes contre 0,3 % pour les hommes et 12,0 % pour les femmes contre 1,3 % les hommes. Quant aux soins non rémunérés le pourcentage de temps que les femmes consacrent est de 5,2 % contre 0,8 % pour les hommes. Tout comme les tâches domestiques à Bamako, l'écart est considérable avec 8,1 % pour les femmes contre 0,5 % pour les hommes.

¹ Les tâches domestiques incluent l'entretien du ménage (nettoyage, balayage, ramassage des ordures), la préparation des repas, la coupe et ramassage du bois, la recherche d'eau et réparation de matériels de maison et travaux concernant le logement. Les statistiques analysées sont calculées sur l'ensemble des personnes de 15 et plus y compris celles qui n'ont pas effectué de tâches domestiques.

Figure 2. Proportion de temps consacré au travail domestique non rémunéré par sexe et milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2024

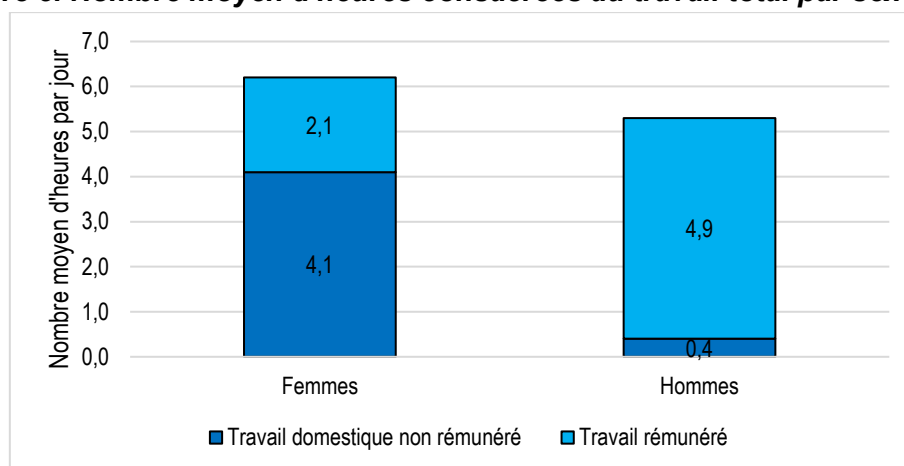
Charge de travail totale

La charge de travail est l'ensemble du temps consacré au travail (rémunéré ou pas). Il comprend donc le temps consacré au travail domestique non rémunéré (tâches domestiques et soins) mais aussi celui consacré au travail rémunéré (emplois principal et secondaire). Les données indiquent que les femmes maliennes ont une charge de travail plus élevée que les hommes. En effet, elles consacrent en moyenne 6,2 heures par jour au travail contre 5,3 pour les hommes².

L'analyse de ces chiffres révèle un contraste saisissant : l'essentiel du temps de travail des hommes est consacré au travail rémunéré (4,9 heures par jour en moyenne sur 5,3 heures de travail par jour, soit 92,5 % de la charge de travail totale) alors que celui des femmes est consacré aux tâches domestiques non rémunérées (4,1 sur 6,2 soit 66,1 % de la charge de travail totale). Ainsi, les femmes maliennes consacrent moins de temps au travail rémunéré que les hommes (2,1 heures par jour contre 4,9 heures par jour). Cette situation peut s'expliquer par le statut de la femme au sein de la société malienne qui lui assigne le rôle de s'occuper principalement des tâches domestiques.

² Ces statistiques sont calculées sur l'ensemble des personnes de 15 ans et plus y compris celles qui n'ont pas effectué des tâches domestiques ou de travail rémunéré.

Figure 3. Nombre moyen d'heures consacrées au travail total par sexe



Source : EMOP 2024

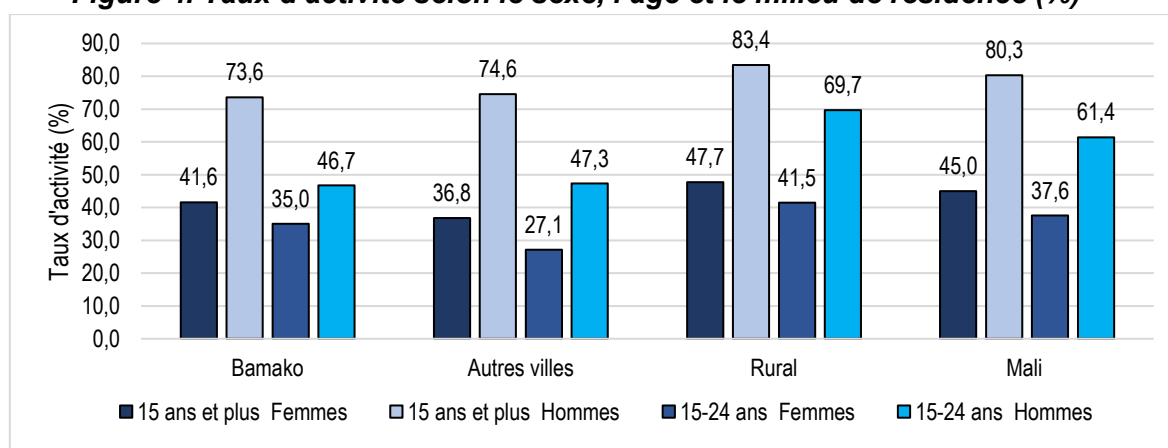
3.1. Participation au marché du travail

L'occupation d'un emploi, par le revenu qu'il génère, permet aux individus d'améliorer leur propre bien-être et celui de la société. Pour les femmes, l'accès au marché du travail est un moyen de réaliser leur indépendance économique et d'améliorer le bien-être de leur famille.

Taux d'activité³

Les données de l'EMOP 2024 révèlent un écart notable entre les femmes et les hommes dans la participation au marché du travail. En effet, 35 points de pourcentage séparent les taux d'activités des hommes et des femmes (respectivement 80,3 % et 45,0 %). Chez les jeunes (15-24 ans), cet écart se réduit à 24 points de pourcentage (respectivement 61,4 % et 37,6 %). L'écart entre hommes et femmes dans la participation au marché du travail pour les adultes est plus faible en milieu rural (36 points de pourcentage) qu'aux autres villes (38 points de pourcentage).

Figure 4. Taux d'activité selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2024

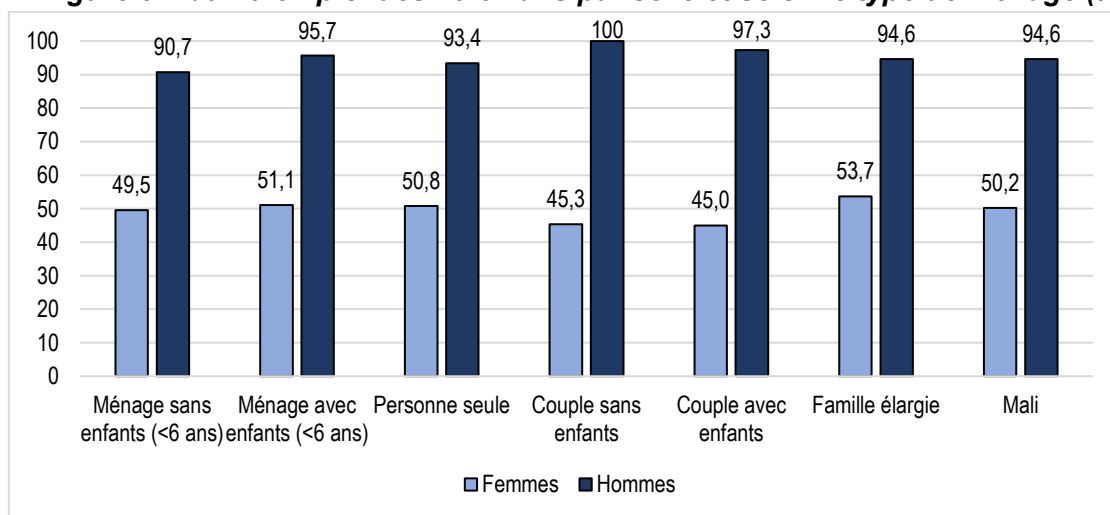
³ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs et la population en âge de travailler.

Taux d'emploi des personnes de 25-54 ans

La figure suivante présente le taux d'emploi⁴ des 25-54 ans selon le sexe et les caractéristiques démographiques des ménages. Cet indicateur de l'Ensemble minimal d'indicateurs sur le genre des Nations Unies (Indicateur UNSD 15) permet de comparer les taux d'emploi des hommes et des femmes en fonction du type ménage. La composition démographique du ménage notamment avec la présence de personnes à charge (enfants, personnes âgées, personnes malades) peut constituer un obstacle à l'occupation d'un emploi pour les femmes.

Environ 94,6 % des hommes de 25-54 ans sont employés contre environ 50,2 % des femmes. Cet écart varie selon la composition du ménage. Il est très élevé chez les couples sans enfants (55 points de pourcentage contre 44 points en moyenne). L'écart du taux d'emploi entre hommes et femmes est faible dans les ⁵ménages sans enfants (41 points de pourcentage) que dans les ménages avec enfants (45 points).

Figure 5. Taux d'emploi des 25-54 ans par sexe et selon le type de ménage (%)



Source : EMOP 2024

Taux de chômage

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), toute personne qui n'est pas en emploi, qui recherche du travail et qui est disponible présentement pour travailler est considérée au chômage⁶. Le tableau suivant présente le taux de chômage selon le sexe, l'âge et la situation de handicap en milieu urbain.

On constate dans ce tableau que le chômage touche plus les femmes que les hommes en milieu urbain avec respectivement 11,7% contre 5%. Dans les tranches d'âge comprises entre 15 et 44 ans, le chômage frappe les femmes plus que les hommes. En effet, le taux de chômage est plus élevé chez les

4 Les personnes en emploi sont celles qui, au cours de la semaine de référence, se sont livrées à une activité visant à produire des biens ou à fournir des services contre rémunération ou profit.

5 Les ménages sans enfant font référence aux ménages n'ayant aucun enfant de moins de 6 ans.

6 Le taux de chômage est un indicateur économique qui mesure la proportion de personnes sans emploi dans la population active

femmes âgées de 15-24 ans que chez les hommes de la même tranche (24,8% contre 14,8%). Il varie de 10,7% chez les femmes de 25-34 ans à 5,4 % chez les hommes.

Les femmes vivant avec au moins un handicap sont plus touchées par le chômage (6,9 %) que les hommes présentant la même situation (2,1 %).

Tableau 2: Taux de chômage par sexe, âge et selon le statut de handicap

Sexe	Femmes	Hommes	National
Total (milieu urbain)	11,7	5,0	7,4
Groupe d'âge			
15-24 ans	24,8	14,8	19,2
25-34 ans	10,7	5,4	7,4
35-44 ans	5,2	1,1	2,5
45-54 ans	0,2	0,5	0,4
55-64 ans	0,6	0,6	0,6
65 et plus	1,0	1,9	1,6
Handicap			
Aucun handicap	12	5,2	7,7
Au moins un handicap	6,9	2,1	4,1

Source : EMOP 2024

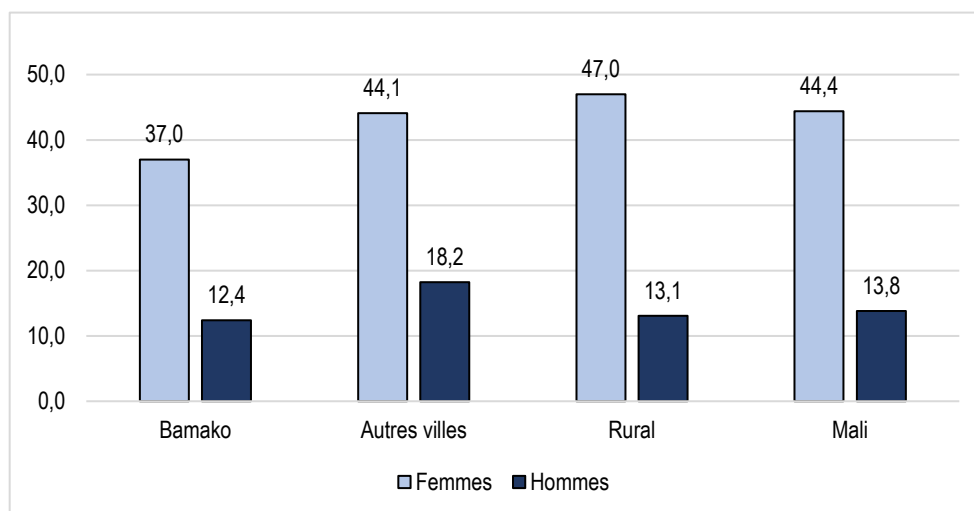
Jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation

L'emploi génère un revenu qui permet de réaliser ses projets. L'éducation et la formation permettent d'acquérir des compétences et augmentent les chances d'obtenir un emploi. Les jeunes ni en emploi, ni en éducation, ni en formation sont plus susceptibles d'être pauvres et exclus de la société.

La figure suivante présente la proportion des jeunes (15-24 ans) ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (Not in Employment, in Education and in Training, NEET en anglais) par sexe et par milieu de résidence.

La proportion des femmes (44,4 %) qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation est supérieure à celle des hommes (13,8 %) au Mali. Cette tendance est observée quel que soit le milieu de résidence avec un écart un peu plus élevé dans le milieu rural (47,0 % contre 13,1 %).

Figure 6. Proportion des jeunes de 15-24 ans ni en emploi, ni en éducation, ni en formation par sexe et milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2024

3.2. Caractéristiques de l'emploi

La partie précédente a analysé les disparités entre hommes et femmes dans l'allocation du temps, l'activité sur le marché du travail et le chômage. La présente partie s'intéresse aux caractéristiques des emplois occupés par les femmes lorsqu'elles travaillent. Elle analysera notamment les disparités dans la catégorie socio professionnelle, la branche d'activité et la rémunération.

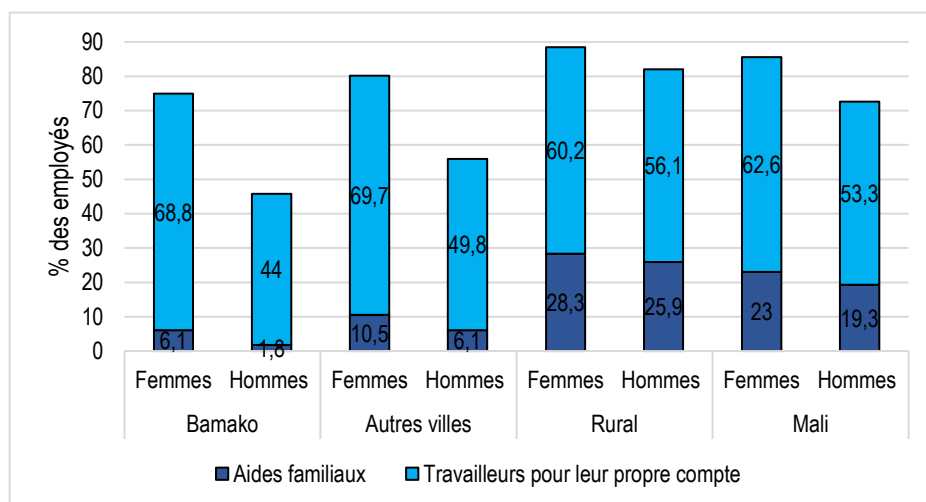
Aides familiaux et travailleurs pour propre compte

La figure suivante présente la proportion des employés aides familiaux et travailleurs pour propre compte parmi les adultes (15 ans et plus). Les premiers sont définis comme des personnes travaillant pour une entreprise dirigée par un membre de la famille. Les travailleurs pour compte propre sont des personnes engagées dans l'auto-emploi avec un ou plusieurs partenaires mais qui n'emploient aucun employé de façon régulière.

Les données de l'EMOP 2024 montrent que plus d'une femme employée sur cinq (23 %) est en situation d'aide familiale (par rapport à 19,3 % des hommes) tandis que près de deux tiers d'entre elles (62,6 %) travaillent pour leur propre compte (par rapport à 53,3 % des hommes). L'emploi comme aide familial est plus de deux fois fréquent en milieu rural qu'en milieu urbain.

La somme des aides familiaux et des travailleurs pour compte propre constitue l'emploi vulnérable (selon l'OIT). En effet, dans ces catégories d'emploi, les travailleurs ont moins de chances d'occuper des emplois formels, d'avoir des revenus élevés ou de bénéficier de protection sociale. Ainsi, d'après l'analyse ci-dessus, au Mali, les femmes employées ont plus de chances d'occuper un emploi vulnérable que les hommes (85,6 % des femmes contre près de 72,6 % des hommes).

Figure 7. Proportion d'aides familiaux et de travailleurs pour compte propre par sexe (%)



Source : EMOP 2024

Accès des femmes aux postes de responsabilité

L'indicateur 5.5.2 des ODD mesure la proportion de femmes aux postes de responsabilité. Il informe sur les disparités dans l'accès aux postes de responsabilité liées au genre. Il permet aussi de suivre les progrès réalisés vers une pleine et équitable participation des femmes à toutes les sphères de décisions. A travers la catégorie socio-professionnelle des travailleurs, l'EMOP 2024 permet d'estimer la proportion de femmes cadres supérieurs. Les données indiquent une sous représentativité des femmes parmi les cadres supérieurs. En effet, environ 12,1 % des cadres supérieurs sont des femmes.

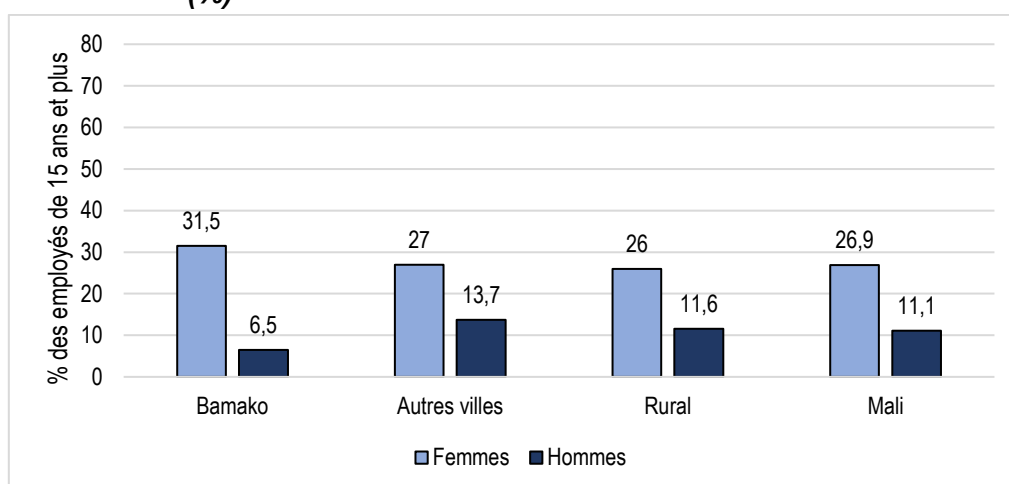
Travail à temps partiel

L'article L.133 code du travail malien définit l'emploi à temps partiel comme celui dont la durée hebdomadaire est inférieure d'au moins un cinquième de la durée légale du travail (40 heures). L'emploi à temps partiel peut s'expliquer par un manque de meilleures opportunités d'emploi ou par des contraintes personnelles qui empêchent de travailler à temps plein. C'est le cas notamment des femmes pour qui les tâches domestiques y compris la prise en charge d'enfants et de personnes âgées peuvent constituer des obstacles à l'occupation d'un emploi à temps plein.

Comme l'indique la figure ci-dessous, un peu plus d'un quart des femmes employées travaillent à temps partiel. En effet, la part de l'emploi à temps partiel parmi les femmes est légèrement plus du double de celui des hommes (26,9 % contre 11,1 %). L'écart entre la proportion de l'emploi à temps partiel des hommes et des femmes est plus important à Bamako (31,5 % et 6,5 %) que dans les autres milieux.

Les employés à temps partiel sont susceptibles d'avoir une rémunération plus faible et de ne pas bénéficier des mêmes avantages que ceux qui travaillent à temps plein. Ainsi, la proportion élevée des emplois à temps partiel parmi les femmes peut être une source potentielle d'iniquité entre genres en termes de revenus et d'accumulation de richesses.

Figure 8. Proportion de l'emploi à temps partiel par sexe et milieu de résidence (%)



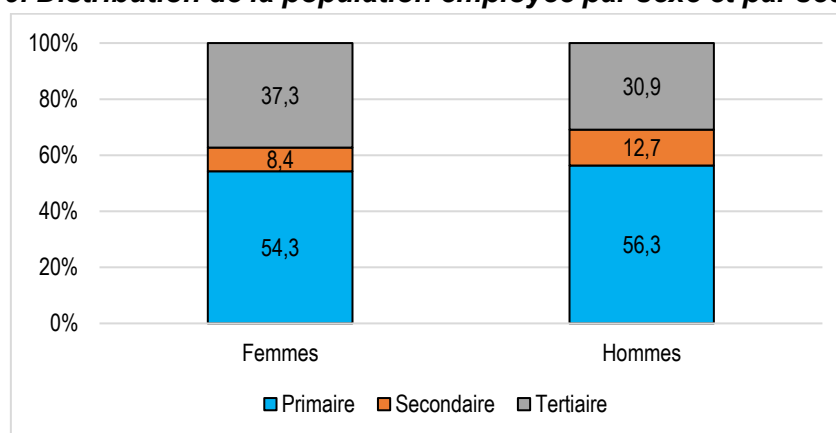
Source : EMOP 2024

Branche d'activité

A l'instar de la catégorie socio-professionnelle, la branche d'activité constitue un déterminant majeur des revenus des employés. Dans les pays en développement comme le Mali, les revenus sont plus importants dans l'industrie et les services que dans l'agriculture qui emploie pourtant l'essentiel de la population en emploi. Ainsi, la distribution de la population employée dans les secteurs d'activité par sexe peut aider à comprendre les écarts entre hommes et femmes concernant les revenus et les conditions de vie.

La majorité des employés travaillent dans le secteur primaire avec une proportion de 54,3% des femmes contre 56,3% des hommes. Cela peut s'expliquer car la majorité de la population réside en milieu rural et travaille dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Au niveau du secteur tertiaire l'écart entre hommes et femmes est à 6 points de pourcentage. Quant au secteur secondaire la population féminine employée est de 8,4 % contre 12,7 % pour les hommes.

Figure 9. Distribution de la population employée par sexe et par secteur d'activité

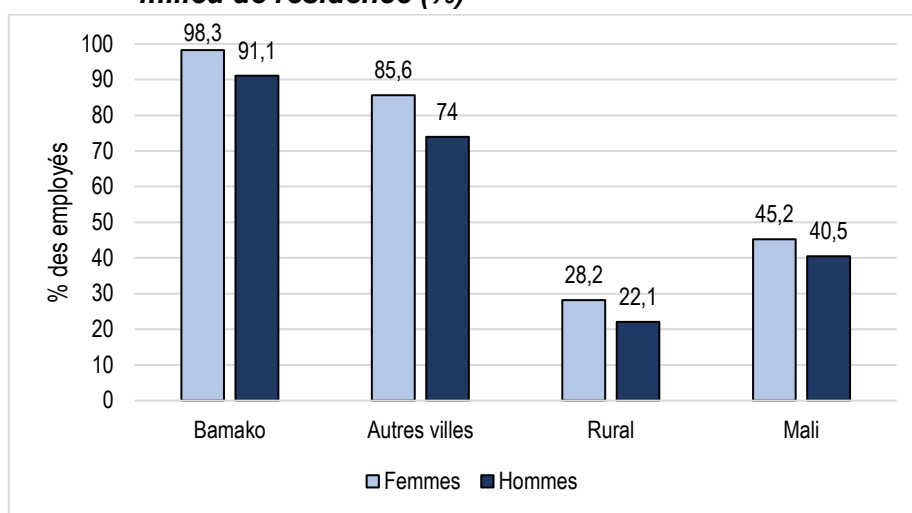


Source : EMOP 2024

Emploi informel dans l'emploi non agricole

La proportion de l'emploi informel dans l'emploi non agricole est un indicateur de la qualité de l'emploi. Les travailleurs occupant des emplois informels sont généralement sans contrat de travail et sans avantages (congrés payés, accès à la sécurité sociale). La part de l'emploi informel⁷ dans l'emploi non agricole est légèrement plus élevée chez les femmes que les hommes dans l'ensemble (45,2 % contre 40,5 %), en milieu rural (28,2 % contre 22,1 %) et à Bamako (98,3 % contre 91,1 %). En revanche, dans les autres villes, les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'occuper cette catégorie d'emploi (85,6 % chez les femmes et 74,0 % chez les hommes).

Figure 10. Proportion de l'emploi informel dans l'emploi non agricole par sexe et milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2024

Ecart de salaire

Le salaire des travailleurs dépend de plusieurs facteurs dont le secteur d'activité, la catégorie socio professionnelle, le niveau de formalité. L'écart de salaire est donc un indicateur des disparités existantes entre hommes et femmes dans l'accès aux emplois de qualité. Les statistiques désagrégées permettent d'identifier les sources de l'écart de salaire.

L'écart de salaire horaire⁸ entre les hommes et les femmes au Mali est d'environ 51 %. Cela signifie que chaque 1000 FCFA gagnés par les hommes correspond à 490 FCFA gagnés par les femmes. Cet écart varie selon l'âge, la catégorie socioprofessionnelle ou le statut de handicap. Concernant l'âge, les écarts de salaire les plus importants sont observés chez les 45-54 ans (57,6 %) et surtout chez les 65 ans et plus (59,9 %). L'écart de salaire est aussi très important parmi les personnes en situation de handicap (52,6 %). Au niveau de la catégorie socioprofessionnelle, il existe des écarts de salaire entre hommes et

⁷ Conformément aux recommandations de l'OIT, l'emploi informel est constitué des travailleurs du secteur informel, des travailleurs occupant des emplois informels dans le secteur formel, des aides familiaux. Les entreprises du secteur informel sont celles qui ne sont pas enregistrées (ni à l'Institut National de Prévoyance Sociale, ni à la Direction Générale des Impôts, sans registre de commerce, sans numéro statistiques) et qui ne tiennent pas de comptabilité formelle. L'emploi des salariés est considéré comme informel s'ils ne bénéficient pas de la sécurité sociale, de congés payés et de congés maladie.

⁸ Le salaire comprend du salaire de l'emploi principal et de l'emploi secondaire. L'écart de salaire pour une catégorie est la différence entre le salaire moyen des femmes et des hommes exprimés en pourcentage du salaire moyen des hommes.

femmes cadres supérieurs (22,1 %). En revanche, chez les apprentis et les patrons employeurs les femmes perçoivent plus de salaire que les hommes.

Tableau 3: Salaire horaire (FCFA) et écart de salaire des hommes et des femmes selon l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le statut de handicap (%)

Sexe	Femmes	Hommes	Ecart (%)
Mali	309,0	630,9	-51,0
Groupe d'âge			
15-24 ans	217,6	339,2	-35,8
25-34 ans	330,8	603,3	-45,2
35-44 ans	344,5	717,4	-52,0
45-54 ans	344,0	811,4	-57,6
55-64 ans	312,1	717,1	-56,5
65 ans et plus	384,4	958,8	-59,9
Handicap			
Sans handicap	301,2	614,9	-51,0
Avec Handicap	426,0	898,7	-52,6
Catégorie socio-professionnelle			
Cadre supérieur, ingénieur et assimilé	1 157,4	1 486,5	-22,1
Cadre moyen, agent de maîtrise	986,4	1 532,2	-35,6
Employé, ouvriers qualifiés	723,2	820,3	-11,8
Employé, ouvrier semi qualifié	610,7	757,1	-19,3
Manoeuvre	196,8	371,7	-47,1
Patron, employeur	676,1	635,1	6,5
Travailleur à son propre compte	333,0	753,0	-55,8
Associé	285,9	499,8	-42,8
Apprenti	299,4	210,4	42,3
Aide familial	142,9	196,7	-27,4

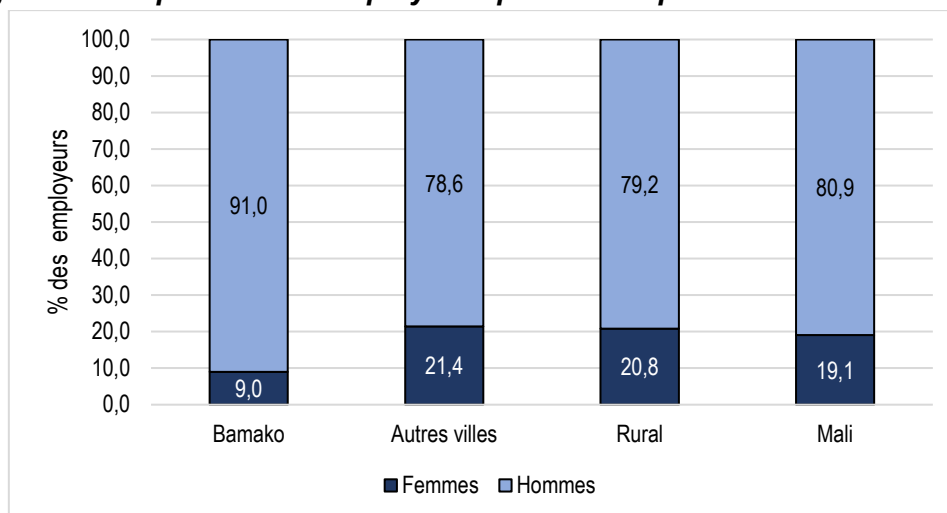
Source : EMOP 2024

Employeurs

Les employeurs sont définis comme les personnes engagées dans l'auto-emploi avec un ou plusieurs partenaires et emploient une ou plusieurs personnes sur une base continue. Contrairement aux aides familiaux et aux travailleurs pour compte propre, les employeurs ne sont pas dans l'emploi vulnérable.

La proportion des hommes employeurs est 4 fois supérieure à celle de leurs homologues femmes avec respectivement 80,9% et 19,1%. Cette proportion est plus faible à Bamako (9 %) que dans les autres milieux (21,4 % et 20,8 % respectivement dans les autres villes et en milieu rural).

Figure 11. Proportion des employeurs par sexe et par milieu de résidence (%)



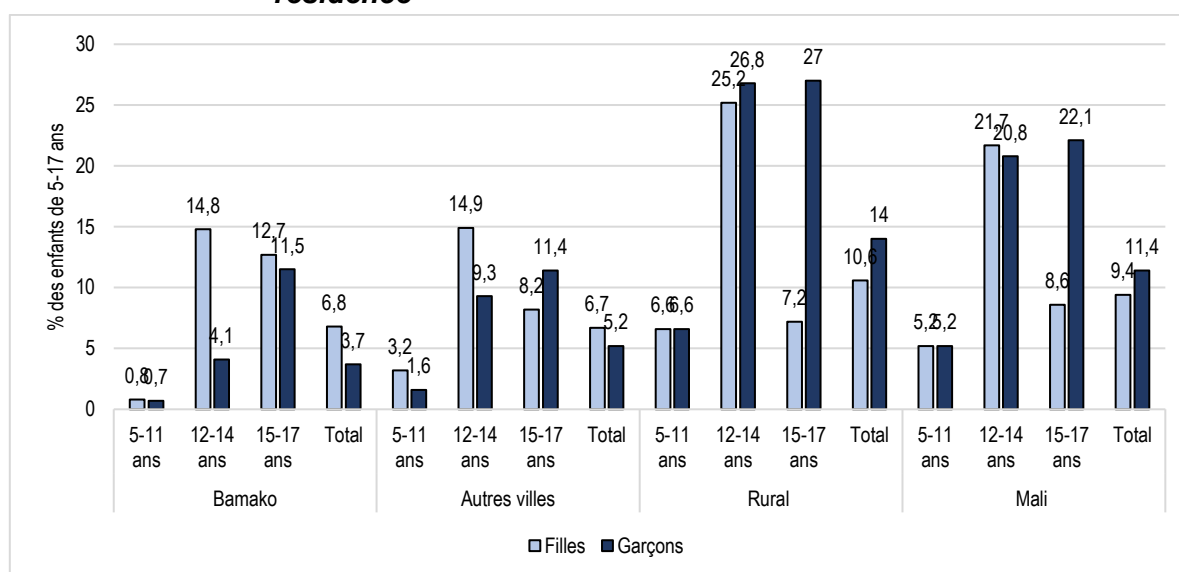
Source : EMOP 2024

Travail des enfants

Selon l'OIT, le travail des enfants est l'ensemble des activités qui les privent de leur enfance. Au Mali, le travail des enfants⁹ touche plus les garçons que les filles (respectivement 11,4% et 9,4%). Cependant, d'importantes disparités entre garçons et filles sont observées à travers les milieux de résidence. La prévalence du travail des enfants est plus élevée parmi les garçons en milieu rural (14,0 % contre 10,6 % chez les filles) tandis qu'en milieu urbain, elle est plus élevée chez les filles (6,8 % contre 3,7 % chez les garçons à Bamako). L'écart entre filles et garçons est élevé chez les 12-14 ans dans l'ensemble, particulièrement à Bamako où les filles sont trois fois plus susceptibles que les garçons de travailler (14,8 % contre 4,1 %) et dans les autres villes (14,9 % contre 9,3 %).

⁹La définition utilisée pour le travail des enfants est celle l'indicateur 2 de l'ODD 8.7.1 combinant l'activité économique et les tâches domestiques non rémunérées. Ainsi, le travail des enfants comprend : (i) les enfants de 5-11 ans avec au moins 1 heure d'activité économique par semaine ou 21 heures par semaine de tâches domestiques non rémunérées (ii) les enfants de 12-14 ans avec au moins 14 heures d'activités économiques par semaine au moins 21 heures par semaine de tâches domestiques non rémunérées et (iii) les enfants de 15-17 ans avec au moins 43 heures par semaine d'activité économique.

Figure 12. Proportion du travail des enfants selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence



Source : EMOP 2024

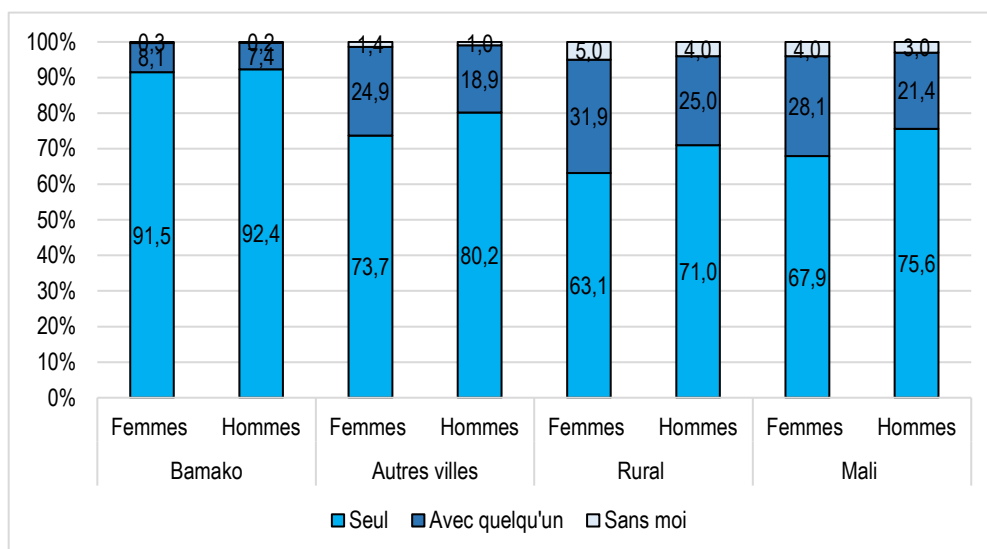
Contrôle des revenus

En plus de l'accès équitable aux emplois et de l'égalité salariale, les femmes doivent être libres de disposer de leur revenu. Pour chaque personne en emploi, le questionnaire de l'EMOP 2024 renseigne deux membres du ménage qui participent à la décision sur l'utilisation des revenus des emplois principal et secondaire. Les données collectées permettent d'analyser dans quelle mesure les femmes participent à la décision de l'utilisation de leur revenu.

La figure suivante présente le mode de décision sur l'utilisation des revenus tirés de l'emploi principal des personnes mariées selon le sexe et le milieu de résidence. Au Mali, 96,0 % des femmes mariées participent à la décision sur l'utilisation de leur revenu contre 97,0 % des hommes. En effet, 67,9 % d'entre elles décident seules (75,6 % chez les hommes) tandis que 28,1 % le font conjointement avec quelqu'un d'autre (21,4 % chez les hommes).

Les femmes participent presque autant que les hommes aux décisions de l'utilisation de leur revenu quel que soit le milieu de résidence. Par contre, les femmes sont beaucoup moins nombreuses à décider seules de l'utilisation de leur revenu en milieu rural (63,1 % contre 71,0 %).

Figure 13. Participation aux décisions sur l'utilisation du revenu selon le sexe et le milieu de résidence (%)



Source : EMOP 2024

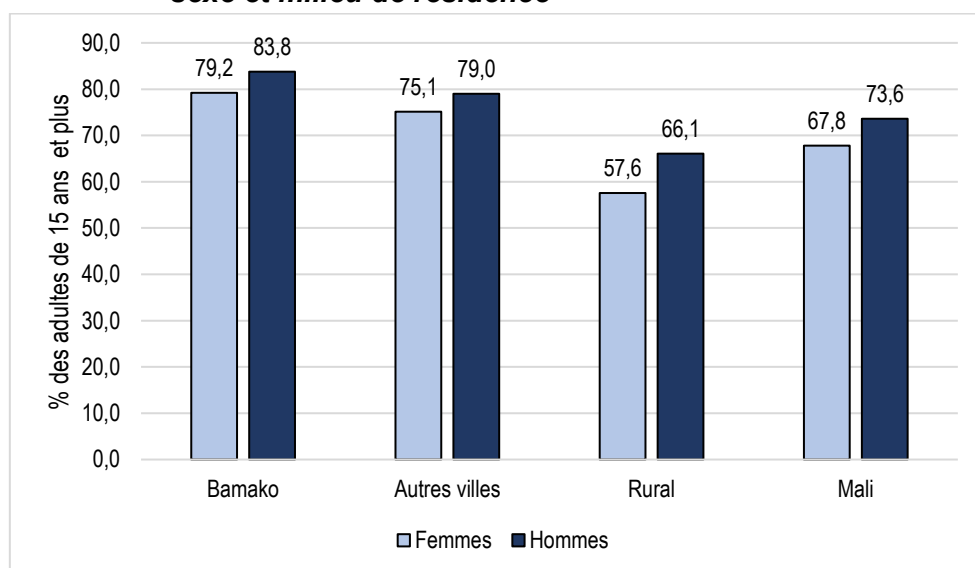
4. ACTIFS

La possession d'actifs présente plusieurs avantages. Elle facilite l'accès au crédit, permet d'accroître la productivité et les revenus. Les actifs permettent aussi de stocker de la richesse qui peut servir à amortir des chocs sur le revenu. Promouvoir un accès équitable aux actifs est un moyen sûr pour réduire la pauvreté chez les femmes et accroître leur autonomisation économique. L'EMOP 2024 a collecté des données permettant d'analyser les disparités entre hommes et femmes sur l'accès à des actifs importants comme le téléphone mobile, le compte bancaire et le foncier.

4.1. Possession de téléphone portable

La figure ci-dessous montre que la possession de téléphone mobile est plus répandue chez les hommes que chez les femmes avec 73,6 % et 67,8 % respectivement. Cette disparité en défaveur des femmes s'observe dans tous les milieux géographiques, est beaucoup plus importante en milieu rural (66,1 % contre 57,6 %) qu'en milieu urbain (83,8 % contre 79,2 % à Bamako, 79,0 % contre 75,1 % dans les autres villes).

Figure 14. Proportion des personnes adultes possédant un téléphone mobile par sexe et milieu de résidence



Source : EMOP 2024

4.2. Possession d'un compte bancaire

La possession d'un compte bancaire permet l'accès à divers services financiers qui facilitent l'accès au crédit pour investir ou entreprendre. Pour les femmes, l'inclusion financière est un moyen d'accroître leur revenu et garantir leur indépendance financière.

Pour les personnes âgées de 15 ans et plus, l'EMOP collecte les données sur la possession d'un compte dans divers institutions financières telles les banques classiques, les postes, les institutions de

microfinance, les services de banque mobile. Ces données permettent de mesurer les disparités entre femmes et hommes en matière de possession de compte.

Les femmes ont deux fois moins de chances d'avoir un compte dans les institutions financières que les hommes (respectivement 29,5 % et 53,5 %). C'est en milieu rural que la possession de compte bancaire est faible et l'écart entre les hommes et les femmes est plus élevé (26,9 points de pourcentage contre 24 observés dans l'ensemble).

L'analyse de la possession de compte bancaire par niveau d'éducation montre que l'écart entre hommes et femmes se réduit à mesure que le niveau d'éducation augmente.

Tableau 4 : Possession d'un compte dans les institutions financières par sexe, par milieu de résidence et par niveau d'instruction (%)

Sexe	Femmes	Hommes
Mali	29,5	53,5
Milieu de résidence		
Bamako	59	74,7
Autres urbains	41	58,9
Rural	19,7	46,6
Niveau d'instruction		
Aucune	21,5	50,4
Primaire	37,8	50,1
Secondaire	60,1	62,5
Supérieur	80,9	90,3

Source : EMOP 2024

4.3. Accès au foncier

Des données fiables désagrégées par sexe sont essentielles pour comprendre les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder à des droits fonciers sécurisés au même titre que les hommes en vue de formuler des politiques adéquates pour y remédier. Par rapport aux éditions précédentes, plusieurs innovations concernant la collecte des données sur le foncier ont été apportées à l'EMOP 2024. D'abord, il permet l'identification des ménages possédant un terrain (agricole ou non agricole). Ensuite, pour les ménages possédant un terrain, le questionnaire permet de collecter l'identifiant de deux membres du ménage qui sont les propriétaires de ces terrains. Cette dernière innovation permet de calculer des statistiques individuelles désagrégées par sexe.

Les données indiquent que les femmes ont moins de chance de posséder au moins un terrain que les hommes. En effet, environ 6,2 % des femmes adultes (15 ans et plus) possèdent au moins un terrain contrairement à 41,6 % des hommes. L'analyse par type de terrain révèle que l'écart entre hommes et femmes est environ 8 fois pour l'accès aux terrains non agricoles (29,5 % chez les hommes et 3,7 % chez les femmes). La possession de parcelle agricole par les femmes est plus faible en milieu rural (5,3 % contre 45 % pour les hommes). Cette faiblesse est plus prononcée pour la possession de parcelle non agricole, les femmes étant 9 fois moins susceptibles d'en posséder que les hommes en milieu rural.

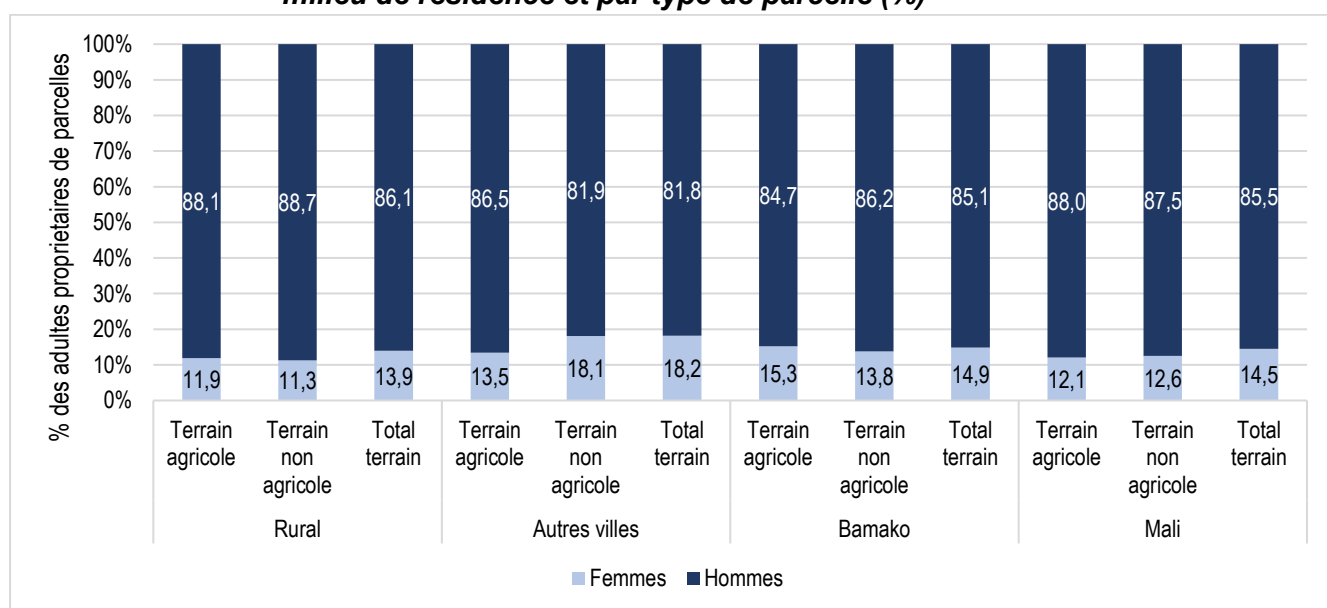
Tableau 5 : Proportion des adultes possédant une parcelle par sexe, par milieu de résidence et par type de parcelle

	Bamako	Autres villes	Rural	Mali
Parcelle agricole				
Femmes	0,3	1,8	5,3	3,9
Hommes	2,0	12,9	45,0	32,4
Parcelle non agricole				
Femmes	1,7	5,8	3,8	3,7
Hommes	11,7	28,9	34,4	29,5
Total Parcelle				
Femmes	2,1	6,8	7,2	6,2
Hommes	12,8	33,7	51,1	41,6

Source : EMOP 2024

Les disparités entre femmes et hommes dans l'accès au foncier sont aussi confirmées dans l'analyse de la distribution des propriétaires de parcelle par sexe. En effet, les femmes représentent moins de 20 % des propriétaires de parcelles quel que soit le milieu de résidence et le type de parcelle. Les proportions les plus élevées de femmes sont observées parmi les propriétaires de parcelles non agricoles dans les autres villes (18,1 %) tandis que la plus faible proportion de femmes est observée parmi les propriétaires de terrain non agricole en milieu rural (11,3 %).

Figure 15. Proportion des femmes parmi les propriétaires de parcelles selon le milieu de résidence et par type de parcelle (%)



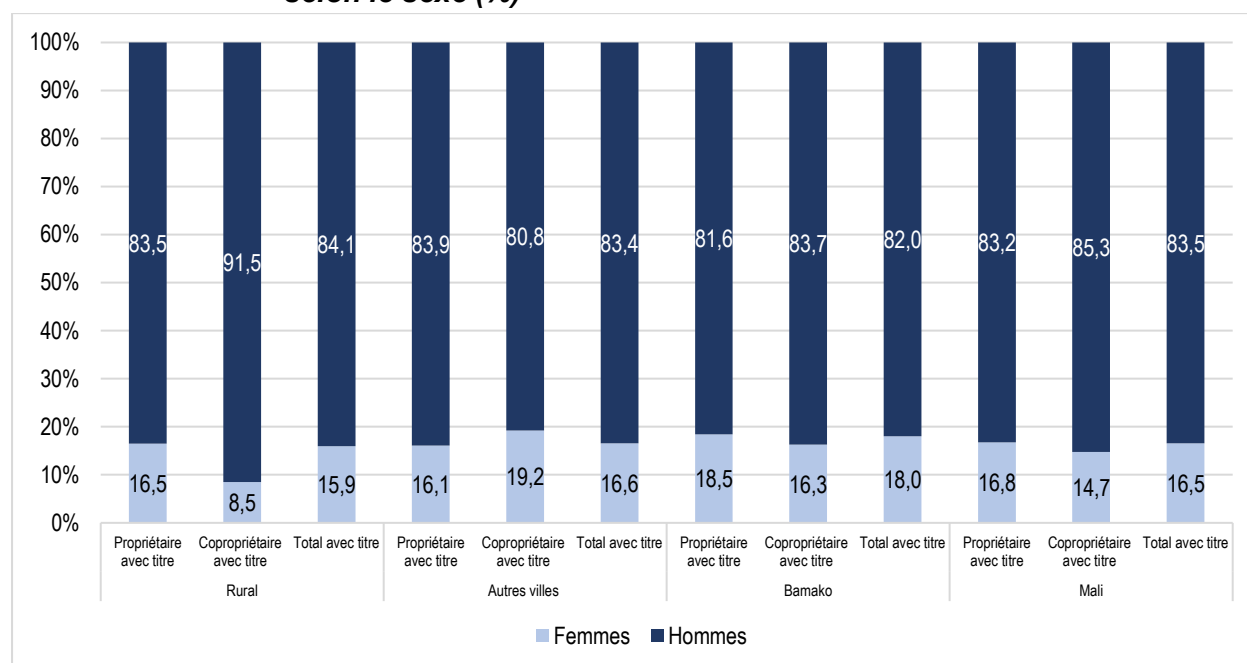
Source : EMOP 2024

Les disparités entre hommes et femmes sur l'accès au foncier sont aussi confirmées dans l'analyse des titres de propriété du logement des ménages. En effet, pour les ménages qui sont propriétaires avec titre ou copropriétaires avec titre de leur logement, l'EMOP 2024 a permis de renseigner les noms des membres des ménages qui ont leur nom sur ce titre. Cette innovation par rapport aux éditions

précédentes permet de calculer des données désagrégées par sexe sur une autre dimension des disparités entre hommes et femmes (présence du nom dans le titre de propriété du logement).

Les données collectées indiquent que les femmes ou copropriétaires de logement avec titre que les hommes (16,5 % contre 83,5 %). Quel que soit le milieu de résidence, les femmes sont relativement moins nombreuses à détenir un titre de logement.

Figure 16. Distribution des personnes qui ont leur nom sur le titre de propriété selon le sexe (%)



Source : EMOP 2024

5. LIMITES DE L'ETUDE

Pour cette étude, le module sur l'entrepreneuriat des femmes n'a pas été collecté en 2024. D'où la non-disponibilité de l'indicateur sur la part d'adulte propriétaire d'entreprise non agricole. Aussi, l'indicateur sur l'accident de travail n'a pas pu être produit parce que les informations sur ce phénomène ont été collectées uniquement pour l'emploi secondaire.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'analyse du genre a montré d'importantes disparités en défaveur des femmes dans le domaine économique. Au Mali, les femmes ont une plus grande charge de travail dont l'essentiel est consacré aux tâches domestiques non rémunérées (entretien du ménage, préparation des repas, coupe et ramassage bois, etc) et des soins non rémunérés (soins aux enfants et personnes âgées notamment). En effet, elles consacrent plus de temps à faire les tâches domestiques (11,8 %) dans les ménages que les hommes (0,9 % de leur temps). Ces tâches domestiques relatives à la prise en charge d'enfants et de personnes âgées peuvent constituer des obstacles à l'occupation d'un emploi à temps plein.

Cette analyse a également révélé qu'un peu plus d'un quart des femmes en emploi travaillent à temps partiel. Ainsi, la part de l'emploi à temps partiel parmi les femmes est légèrement plus du double de celui des hommes (26,9 % contre 11,1 %).

L'examen du marché du travail montre que les femmes sont moins actives par rapport aux hommes. L'écart entre hommes et femmes dans la participation au marché du travail pour les adultes est plus faible particulièrement en milieu rural.

Les femmes en emploi travaillent plus à temps partiel que les hommes. Les données indiquent que les femmes résidant au Mali ont un temps de travail plus élevé que celui des hommes et elles consacrent en moyenne 6,2 heures par jour au travail contre 5,3 pour les hommes.

Il existe un écart considérable entre les femmes et les hommes dans la participation au marché du travail. Le taux d'activité des hommes est plus élevé que celui des femmes (80,3 % contre 45,0 %). En outre, le chômage touche plus les femmes (11,7 %) que les hommes (5,0 %).

La part de l'emploi informel dans l'emploi non agricole est légèrement plus élevée chez les femmes que chez les hommes dans l'ensemble (45,2 % contre 40,5 %).

Les femmes en emploi sont un peu moins rémunérées que leurs collègues hommes. L'écart de salaire horaire entre les hommes et les femmes au Mali est d'environ 51 %. Cela signifie que chaque 1 000 FCFA gagnés par les hommes correspond à 490 FCFA gagnés par les femmes.

Les résultats révèlent que les femmes sont de plus en plus autonomes économiquement car elles participent à la décision sur l'utilisation des revenus des emplois, presque autant que les hommes. Cependant, les femmes sont beaucoup moins seules à décider de l'utilisation de leur revenu particulièrement en milieu rural (63,1 % contre 71,0 %).

Ces écarts constatés sont encore plus importants en milieu rural, chez les personnes les moins instruites et les personnes en situation de handicap.

Au regard des résultats qui précèdent, l'analyse de ce thème recommande de :

- ✓ Intensifier les campagnes de sensibilisation pour une scolarisation plus longue et plus soutenue des filles ;
- ✓ Sensibiliser les leaders communautaires, coutumières et les hommes sur la nécessité d'alléger les tâches domestiques des femmes dans les ménages afin qu'elles puissent exercer des activités économiques ;
- ✓ Accompagner les femmes dans leurs activités génératrices de revenus ;

- ✓ Encadrer les emplois informels féminins pour les rendre formels ;
- ✓ Réduire les inégalités salariales et d'accès au foncier entre les hommes et les femmes. Cela passerait par exemple par i) l'application de mesures d'augmentation du temps de travail rémunéré pour les femmes, ii) l'application des textes visant à assurer un accès équitable à la terre, notamment la loi sur le foncier agricole qui prévoit au moins 15% des aménagements fonciers aux groupements de femmes et jeunes.

ANNEXES

Annexe 1 : Caractéristiques démographiques

Tableau 6: Niveau d'instruction des adultes de 15 ans et plus par sexe et milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Sexe	Sans instruction	Primaire	Secondaire	Supérieur
Bamako	Femmes	39,9	36,7	16,7	6,7
	Hommes	26,4	38,4	21,5	13,7
Autres villes	Femmes	49,1	32,8	15,2	2,9
	Hommes	37,1	36,5	18,7	7,6
Rural	Femmes	76,4	19,6	3,6	0,5
	Hommes	64,1	28,1	6,2	1,6
Mali	Femmes	66,1	24,4	7,5	1,9
	Hommes	53,2	31,2	10,8	4,7

Source : EMOP 2024

Annexe 2 : Emploi

Tableau 7: Proportion de temps consacré au travail domestique non rémunéré par sexe et milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	Sexe	Tâches domestiques non rémunérées	Soins non rémunérés	Total travail domestique
Bamako	Femmes	12,8	8,1	18,9
	Hommes	0,3	0,5	0,8
Autres Villes	Femmes	10,6	3,9	14,3
	Hommes	0,8	0,8	1,6
Rural	Femmes	12	4,1	15,7
	Hommes	1,3	1,1	2,4
Mali	Femmes	11,8	5,2	16,2
	Hommes	0,9	0,8	1,7

Source : EMOP 2024

Tableau 8: Nombre moyen d'heures consacrées au travail total (charge de travail totale), par sexe (heure par jour)

Sexe	Femmes	Hommes
Travail domestique non rémunéré	4,1	0,4
Travail rémunéré	2,1	4,9
Charge de travail	6,2	5,3

Source : EMOP 2024

Tableau 9: Taux d'activité selon le sexe, l'âge et le milieu de résidence (%)

Milieu de résidence	15 ans et plus		15-24 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Bamako	41,6	73,6	35,0	46,7
Autres villes	36,8	74,6	27,1	47,3
Rural	47,7	83,4	41,5	69,7
Mali	45,0	80,3	37,6	61,4

Source : EMOP 2024

Tableau 10: Taux d'emploi des 25-54 ans par sexe et selon le type de ménage (%)

Type de ménage/Sexe	Femmes	Hommes
Ménage sans enfants (<6 ans)	49,5	90,7
Ménage avec enfants (<6 ans)	51,1	95,7
Personne seule	50,8	93,4
Couple sans enfants	45,3	100
Couple avec enfants	45,0	97,3
Famille élargie	53,7	94,6
Mali	50,2	94,6

Source : EMOP 2024

Tableau 11: Proportion des jeunes (15-24) ni en emploi, ni en éducation, ni en formation par sexe et milieu de résidence (%)

Milieu de résidence/Sexe	Femmes	Hommes	Total
Bamako	37,0	12,4	25,7
Autres villes	44,1	18,2	32,3
Rural	47,0	13,1	30,9
Mali	44,4	13,8	30,1

Source : EMOP 2024

Tableau 12: Proportion d'aides familiaux et de travailleurs pour compte propre par sexe (%)

Milieu de résidence	Sexe	Aides familiaux	Travailleurs pour leur propre compte
Bamako	Femmes	6,1	68,8
	Hommes	1,8	44
Autres villes	Femmes	10,5	69,7
	Hommes	6,1	49,8
Rural	Femmes	28,3	60,2
	Hommes	25,9	56,1
Mali	Femmes	23	62,6
	Hommes	19,3	53,3

Source : EMOP 2024

Tableau 13: Proportion de l'emploi à temps partiel par sexe et milieu de résidence (%)

Milieu de résidence/Sexe	Femmes	Hommes
Bamako	31,5	6,5
Autres villes	27	13,7
Rural	26	11,6
Mali	26,9	11,1

Source : EMOP 2024

Tableau 14: Pourcentage de la population employée par secteur, par sexe

Secteur d'activité/Sexe	Femmes	Hommes	Total
Primaire	54,3	56,3	55,6
Secondaire	8,4	12,7	11,1
Tertiaire	37,3	30,9	33,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source : EMOP 2024

Tableau 15: Proportion de l'emploi informel dans l'emploi non agricole, par sexe (%)

Milieu de résidence/Sexe	Femmes	Hommes
Bamako	98,3	91,1
Autres villes	85,6	74
Rural	28,2	22,1
Mali	45,2	40,5

Source : EMOP 2024

Tableau 16: Proportion des employés qui sont employeurs, par sexe

Milieu de résidence/Sexe	Femmes	Hommes
Bamako	9,0	91,0
Autres villes	21,4	78,6
Rural	20,8	79,2
Mali	19,1	80,9

Source : EMOP 2024

Tableau 17: Proportion d'enfants de 5-17 ans engagés dans le travail d'enfants par sexe et par âge (%)

Milieu de résidence	Groupe d'âge	Filles	Garçons
Bamako	5-11 ans	0,8	0,7
	12-14 ans	14,8	4,1
	15-17 ans	12,7	11,5
	Total	6,8	3,7
Autres villes	5-11 ans	3,2	1,6
	12-14 ans	14,9	9,3
	15-17 ans	8,2	11,4
	Total	6,7	5,2
Rural	5-11 ans	6,6	6,6
	12-14 ans	25,2	26,8
	15-17 ans	7,2	27
	Total	10,6	14
Mali	5-11 ans	5,2	5,2
	12-14 ans	21,7	20,8
	15-17 ans	8,6	22,1
	Total	9,4	11,4

Source : EMOP 2024

Tableau 18: Participation aux décisions sur l'utilisation du revenu selon le sexe et le milieu de résidence (%) des personnes mariées

Milieu de résidence	Sexe	Seul	Avec quelqu'un	Sans moi
Bamako	Femmes	91,5	8,1	0,3
	Hommes	92,4	7,4	0,2
Autres villes	Femmes	73,7	24,9	1,4
	Hommes	80,2	18,9	1,0
Rural	Femmes	63,1	31,9	5,0
	Hommes	71,0	25,0	4,0
Mali	Femmes	67,9	28,1	4,0
	Hommes	75,6	21,4	3,0

Source : EMOP 2024

Annexe 3 : Actifs

Tableau 19: Proportion d'individus possédant un téléphone mobile, par sexe (% des 15 et plus)

Milieu de résidence/Sexe	Femmes	Hommes
Bamako	79,2	83,8
Autres villes	75,1	79,0
Rural	57,6	66,1
Mali	67,8	73,6

Source : EMOP 2024

Tableau 20: Accès à la propriété foncière selon le sexe et le milieu de résidence (% des adultes de plus de 15 ans)

Milieu de résidence	Accès à la propriété	Femmes	Hommes
Rural	Terrain agricole	11,9	88,1
	Terrain non agricole	11,3	88,7
	Total terrain	13,9	86,1
Autres villes	Terrain agricole	13,5	86,5
	Terrain non agricole	18,1	81,9
	Total terrain	18,2	81,8
Bamako	Terrain agricole	15,3	84,7
	Terrain non agricole	13,8	86,2
	Total terrain	14,9	85,1
Mali	Terrain agricole	12,1	88,0
	Terrain non agricole	12,6	87,5
	Total terrain	14,5	85,5

Source : EMOP 2024

Tableau 21: Distribution des personnes qui ont leur nom sur le titre de propriété selon le sexe (%)

Milieu de résidence	Titre de propriété	Femmes	Hommes
Rural	Propriétaire avec titre	16,5	83,5
	Copropriétaire avec titre	8,5	91,5
	Total avec titre	15,9	84,1
Autres villes	Propriétaire avec titre	16,1	83,9
	Copropriétaire avec titre	19,2	80,8
	Total avec titre	16,6	83,4
Bamako	Propriétaire avec titre	18,5	81,6
	Copropriétaire avec titre	16,3	83,7
	Total avec titre	18,0	82,0
Mali	Propriétaire avec titre	16,8	83,2
	Copropriétaire avec titre	14,7	85,3
	Total avec titre	16,5	83,5

Source : EMOP 2024